

Séance du 4 février 2020 à 20h15

Deuxième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2015-2020.

Le C.M. est présidé par Madame Marie-Béatrice Meriboute, Maire.

Présents :	Mesdames	Mélanie Baudet Catherine Sermet Stéphanie Zuppinger-Noverraz
	Messieurs	Matthieu Devenoges Guillaume Fatio Didier Favre Henri Louvrier Jean-Jacques Nussbaumer Christian Tripod Pascal Widmer
	Madame	Sabine Chassot Leiglou, adjointe
	Monsieur	Vincent Hornung, adjoint

Excusés : Monsieur Julien de Grandbois

Ordre du jour :

1. Communications de l'Exécutif
2. Divers et propositions individuelles

.....
Mme Meriboute ouvre la séance et excuse M. de Grandbois. Elle annonce un huis-clos en fin de séance, non prévu à l'ordre du jour et puis demande s'il y a des remarques concernant le PV du 3.12.2019.

M. Widmer, se référant à la p. 358, demande une modification concernant les jeux pour enfants :
M. Widmer pense que les jeux de la Fondation communale pourraient être complétés par la création d'une place de jeux aux Grands-Chênes. Ainsi, si ce quartier est équipé, le groupe d'enfants serait scindé et cela équilibrerait le nombre d'enfants des deux côtés.

Il n'y a pas d'autres remarques et la rédactrice du PV est remerciée.

Mme le Maire annonce l'approbation du PV du 14.01.2020 en mars.

.....

1. Communications de l'Exécutif

Chemin Le Léman

Mme Meriboute confirme qu'une demande d'autorisation de construire (DD) devra être déposée, car l'accès au lac est concerné. Une autorisation en procédure accélérée (APA) ne suffira pas.

Processus Immobilier SA est en train de préparer un projet et Mme le Maire espère pouvoir le présenter au CM du mois de mars 2020. Les délais inhérents à ce type de dossier font que la protection civile ne pourra pas effectuer ces travaux ce printemps mais l'automne prochain.

M. Devenoges avait compris que le Canton devait réaliser ces travaux.

Mme Meriboute explique que, suite à la mauvaise volonté du voisin pour démolir la partie de son mur construite sur le chemin communal, comme demandé plusieurs fois par la Mairie. La Mairie a donc dénoncé cette infraction au Canton qui a imposé la démolition du mur.

Pour le reste, comme il s'agit d'une parcelle communale, Céligny décide et finance les aménagements qui seront légers.

Pompiers – convention SDIS-Nyon

M. Hornung doit rectifier un point de la convention qui doit être signée avec le SDIS-Nyon concernant ses interventions à Céligny. Il rappelle que si Céligny entre dans le concept genevois, un budget de fonctionnement de CHF 80'000.- en chiffre rond aurait été nécessaire.

Suite à une séance de travail avec le SDIS-Nyon, le responsable des pompiers genevois, le commandant de la compagnie célignote et un représentant de l'ECA, il s'avère que deux postes doivent être subventionnés par Céligny, soit :

- Interventions SDIS-Nyon	15.- CHF/p. habitant
- Système d'alarme ECA	10.- CHF/p. habitant
soit un total de	25.- CHF/p. habitant

ce qui représente une somme de 20'000.- CHF à verser par Céligny, moins onéreux que d'entrer dans le système genevois.

Mme le Maire a assisté au rapport annuel 2019 du SDIS-Nyon récemment et rapporte le sérieux de la compagnie. Cela l'a confortée dans la décision de travailler en collaboration avec ce groupe.

M. Favre précise qu'à chaque intervention du SDIS-Nyon, une facture est établie en sus par l'ECA.

M. Nussbaumer demande qui appeler en cas de problème. Il faut composer le 118. M. Nussbaumer demande si le Cdt de la compagnie de Céligny peut être alarmé directement, la réponse est négative.

Le type d'intervention déterminera quelle compagnie intervient en premier et si elle suffit (p. ex. désincarcération = SDIS-Nyon car formation spécifique).

Il y a récemment eu des problèmes de coordination et seul le SDIS-Nyon est intervenu.

Il est précisé que la centrale de pompiers de Founex ne s'occupe que de la Terre Sainte.

M. Widmer rappelle que le budget 2020 prévoit une ligne de 8'000.- CHF pour les interventions du SDIS-Nyon et que d'accepter cette demande occasionnera un dépassement de budget.

Décision :

M, Hornung récapitule les besoins, soit interventions	SDIS-Nyon	15.- CHF/p. habitant
et système d'alarme ECA		10.- CHF/p. habitant

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal est d'accord avec cette dépense de fonctionnement supplémentaire.

Mme le Maire salue la présence d'une personne dans l'espace public.

Panneaux photovoltaïques

Une documentation est remise et M. Hornung présente le projet de la commune d'Epalinges comme exemple. Le but est de regrouper les propriétaires intéressés à poser des panneaux photovoltaïques. En regroupant les demandes pour un appel d'offres global, les tarifs seront plus avantageux.

Les communes de Bellevue, Pregny-Chambésy, Collex-Bossy et Céligny pourraient faire une action commune afin d'inciter les propriétaires à agir. Il existe des subventions fédérales mais aucune au niveau cantonal. Les SIG offre leur aide pour soutenir le projet mais pas en tant qu'entité de vente d'électricité.

M. Favre fait remarquer qu'il y a déjà une grande surface de panneaux solaires installés à Céligny. Mme Baudet a été démarchée par téléphone pour la pose de panneaux solaires. C'était une entreprise privée et elle pense que cette action doit être dissociée et ceci clairement précisé lors de l'information.

Mme Baudet demande ce qui se passera si 100 propriétaires sont intéressés alors qu'une action est prévue pour 50. M. Hornung précise que son idée est de définir un forfait annuel et de reconduire ce fonds chaque année au budget. Il assistera à une séance en avril concernant ce projet, qu'il aimerait réaliser encore cette année.

Mme Baudet demande si cette offre sera toujours intéressante si elle est morcelée. Pour M. Hornung, s'il y a des entreprises en concurrence, elles ne pourront de toute façon pas tout réaliser en même temps.

Mme Baudet signale qu'une grande quantité d'arbres empêcherait la pose de ces panneaux. M. Hornung précise que seuls les toits adéquats seront utilisés.

M. Nussbaumer demande s'il s'agit de panneaux solaires ou photovoltaïques. Il s'agit bien de photovoltaïques pour produire de l'électricité.

M. Fatio, se référant à la dernière page de la documentation remise, est favorable à ce projet et trouve intéressant d'amener des solutions aux propriétaires. A Epalinges, env. 8 % des bâtiments ont été équipés. A Céligny cette proportion représenterait 15 à 20 toits qui pourraient être potentiellement équipés.

M. Hornung transmet que la subvention communale serait de 200.- CHF/kWc, ce qui représente en moyenne 1'400.- CHF par maison. Pour M. Fatio, il s'agit donc de financer un montant de 30'000.- CHF en chiffre rond, effort que la commune peut consentir pour encourager cette évolution.

M. Tripod rejoint M. Fatio sur son approche mais il relève toutefois qu'il y aura un suivi pour les appels d'offre uniquement, aucun pour les autres contraintes telles que autorisations, mise en œuvre, etc. Il conseille de discuter avec l'ingénieur pour déterminer dans quelle mesure cette problématique peut être comprise dans son offre. Pour M. Hornung, tout est prévu dans l'offre de Planair. M. Tripod transmet que cela ne ressort pas du document remis (présentation à Bellevue).

Mme le Maire rappelle que le patrimoine du village de Céligny est bien noté. Pour elle, il serait intéressant que Planair cherche d'autres solutions pour ne pas toucher certains toits et ainsi conserver une esthétique villageoise.

M. Hornung précise que les panneaux sont noirs ou gris dans l'offre de base mais que d'autres choix sont possibles. Certains disent que ces panneaux voltaïques ne sont pas rentables (prix de rachat de l'électricité a baissé) et M. Hornung pense que la question n'est pas la rentabilité mais de sortir du système actuel.

M. Widmer rappelle que, pour Céligny, c'est la Romande Energie qui fournit l'électricité et que c'est donc le canton de Vaud qui devrait être notre partenaire. Mme Meriboute dit que M. Hornung doit vérifier ce point. Pour M. Favre, le tarif de vente de l'électricité doit être maintenu dans le temps.

M. Devenoges est d'avis que les règles changent au fil du temps et que les acheteurs imposent leurs conditions. Il est favorable à ce projet mais il faut être clair sur la subvention communale.

Mme Baudet pense que la démarche des propriétaires est différente s'ils posent des panneaux photovoltaïques pour revendre de l'électricité et gagner quelque chose ou être indépendant. Avec une subvention communale, l'installation sera moins chère et ainsi plus facile à rembourser.
M. Favre, vu que l'électricité ne se stocke pas, pense que les conditions de rachat sont importantes.
M. Hornung dit qu'il faut prévoir un onduleur avec batterie.

Mme Sermet aimerait qu'un spécialiste vienne leur expliquer cette technique.

M. Hornung précise que ce projet a déjà été vu par de nombreuses personnes et que des questions pourront être posées lors de la présentation publique, si elle a lieu.

M. Tripod rappelle que la subvention ne doit pas être prise en compte dans le plan financier. Elle est prévue pour encourager les investissements (par regroupement d'appels d'offres) et ensuite il s'agit de responsabilité individuelle. La rentabilité sur du long terme peut ne pas s'avérer.

Mme le Maire, à ce stade de la présentation, demande s'il faut continuer cette discussion ou transmettre le sujet à la Commission des bâtiments.

M. Fatio, président de la Commission des finances, est d'accord pour une subvention à 30'000.- CHF.
Mme Boissier précise qu'un crédit budgétaire supplémentaire devra être ouvert.

Décision :

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal est d'accord de subventionner ce projet à hauteur de 30'000.- CHF pour 2020.

Commission sociale

Les membres de la Commission sociale se sont demandés si l'aide financière budgétée ne concerne que les personnes ou si une aide pour les animaux et l'environnement peut aussi être envisagée. Il s'agit de l'aide à l'étranger.

Quelques remarques :

- La mairie a un autre budget pour des projets en Suisse.
- Beaucoup de demandent arrivent pour des humains en détresse, mais si l'environnement permet de sauver des gens, pourquoi pas.
- M. Fatio recommande de se référer au budget pour une question de cohérence. Les subventions environnement et animaux devraient sortir d'une autre ligne du budget.
- Les communes sont libres d'allouer l'argent où elles le souhaitent.
- Discussion à mener plutôt en commission.

Décision :

Selon la sensibilité de la Commission sociale, elle prendra ses décisions. Son choix est ensuite proposé au Conseil municipal, qui peut réagir s'il n'est pas d'accord.

Plage – travaux

Le chantier se déroule bien transmet M. Hornung.

Concernant les déchets, 3 containers de 5 m3 chacun seront posés à l'entrée/sortie de la plage, leur aspect sera sympathique.

Les travaux seront terminés dans les temps.

M. Devenoges transmet que la barrière, au début de la jetée, a été enlevée et que c'est dangereux.

Mme Sermet demande si le rack à planches à voile est conservé, certaines étant vieilles. Ce support sera remis en place.

Mme Baudet demande ce qu'il en est de la construction du mur demandé par les voisins. M. Hornung explique que la décision du Conseil municipal, de ne pas financer ce mur, a été transmise aux intéressés. Un nouveau rendez-vous a été fixé à leur demande.

M. Hornung explique que les panneaux solaires ne seront pas posés sur la buvette, le budget ne le permettant pas.

2. Divers et propositions individuelles

Commissions – législature 2020-25

Mme Sermet demande comment les commissions seront organisées pour la prochaine législature et qui prendra leurs têtes. D'autre part, la structure du Conseil municipal sera modifiée puisqu'il y aura désormais un président du Conseil.

Mme Meriboute explique qu'historiquement, à Céligny, le maire faisait une proposition de composition des commissions. M. Widmer, se référant à la Constitution, dit que l'Exécutif ne peut pas choisir.

Mme Boissier, vu que le règlement du Conseil est obsolète, recommande de se référer à la Loi sur l'Administration des communes.

M. Devenoges dit qu'il faut faire évoluer ce règlement et poser un cadre.

M. Hornung rappelle que l'Exécutif est invité aux séances du Conseil (aucune obligation de présence) et que le Conseil municipal doit choisir comment travailler. Il nomme ainsi son président et un bureau.

Pour M. Tripod, ces questions sont légitimes et devront être traitées par le nouveau Conseil municipal.

M. Louvrier pense qu'il faut préparer la séance d'installation du 2 juin en amont et qu'il suffit de reprendre le règlement d'un conseil municipal d'une autre commune pour mettre à jour celui de Céligny.

M. Fatio dit que le Conseil nomme ses commissions. Traditionnellement, l'Exécutif décidait auparavant. Pour lui, les conseillers municipaux doivent se réunir avant pour préparer.

M. Hornung, futur maire, transmet que chacun doit prendre ses responsabilités et qu'il ne va pas imposer quoi que ce soit.

CMNET

Mme Sermet fait remarquer que les boîtes mail ne sont pas encore utilisées.

Mme Boissier en prend note et transmet qu'elle a préparé de la documentation sous la forme adéquate, mais que la plateforme n'est pas encore chargée.

Sécurité publique - incivilités

M. Devenoges a été le spectateur d'une altercation entre personnes du quartier des Grands-Chênes et revient sur le problème de la sécurité et tranquillité publique. Ces faits récents le gênent et la responsabilité des autorités est de gérer ce dossier qui prend de l'ampleur.

Il cite quelques faits :

21.01 : bouteille lancée devant l'épicerie, client de ce commerce intimidé par une autre personne

22.01 : altercation entre habitants - voisins s'énervent entre eux et avec d'autres personnes

23.01 : vente de drogue devant l'épicerie

29.01 : quelqu'un demande moins de bruit et la réponse est "jusqu'à 22h. on peut".

30.01 : barbecue improvisé sur le multisports et tessons de verre.

Mme Meriboute explique que pas mal d'habitants ont écrit à la Mairie et que les employés transmettent aussi des informations. Pendant les fêtes, la société de sécurité SDS a été mandatée par la Mairie.

Lors des séances avec la Police de Versoix, l'Exécutif a déjà transmis son souci que le poste de Versoix ne soit pas ouvert en permanence. Mme le Maire explique qu'une plainte a été déposée pour les récents évènements (vitre cassée, déchets, etc). Ces faits ont également été signalés à l'lotière de Versoix.

Le 31 janvier, Mme Baudet a été interpellée pour voir le "carnage" au niveau du multi-sports, avec des tessons de verre partout entre autres. M. Hornung et Mme Meriboute ont fait un passage le samedi matin et ont ramassé les éclats de verre. Pour Mme Baudet, ce n'est pas leur rôle de nettoyer. Et il y a toujours un risque que les enfants se coupent avec des bris de verre coincés dans le revêtement.

M. Hornung transmet que les jeunes de Céligny en ont assez de "prendre" pour ceux qui viennent d'autres communes. Mme Baudet est pour le dialogue et demande, puisque certains noms sont connus, pourquoi ils ne viendraient pas nettoyer. Mme Meriboute dit que la Maire n'a pas de noms.

Pour M. Favre, des jeunes viennent d'autres communes, se sentant en toute impunité à Céligny.

Il serait peut-être intéressant de faire des contrôles d'identité par les polices genevoise et vaudoise, afin que les jeunes ne se sentent pas intouchables.

Mme Chassot Leiglon dit que la Mairie entend beaucoup de plaintes mais que les appels au 117 sont rares. Il faut faire passer le message que les gens doivent agir lorsqu'ils voient un problème.

M. Devenoges s'étonne car il y eu plusieurs appels au 117 récemment, dont les siens. Il appelle et ne contrôle pas si la Police vient effectivement ou pas. En tout état de cause, les habitants des Grands-Chênes sont tendus et ont peur de rentrer chez eux. Une habitante aurait porté plainte.

M. Devenoges recommande de discuter avec l'épicier qui n'a jamais appelé le 117 mais communique régulièrement avec la Police lors de ses passages.

En parallèle, M. Hornung a commandé des travaux pour remettre en route le système de fermeture automatique des portes d'entrée qui ne fonctionne plus, dans le bâtiment D notamment. Pour M. Hornung, ces jeunes ne sont pas agressifs mais, s'il y a confrontation, ils le deviennent.

M. Hornung transmet que la Mairie n'a été informée que récemment de ces évènements et demande d'être prévenu plus rapidement. Les jeunes, cherchant un coin tranquille, prennent leurs aises s'ils ne sont pas dérangés. Par contre, M. Hornung n'est pas d'accord avec des bouteilles cassées partout.

Pour M. Devenoges, leur présence ne pose pas de problème mais leur attitude oui, il faut dialoguer. Il signale du deal et que les jeunes se roulent des joints dans le parking. Il se demande si, en Suisse, ils ont le droit. Pour lui, il n'y a pas de souci que les gens fument, mais pas dans des endroits publics où des enfants peuvent passer.

Il est relevé que des adultes fument aussi dans ce quartier. Pour Mme Sermet, si les gens achètent c'est qu'il y a des vendeurs. Mme Chassot Leiglon transmet que fumer du cannabis hors de chez soi est illégal.

M. Fatio transmet que la loi précise pas mal de choses à ce propos et relève qu'un lieu manque pour ces jeunes. Il demande où en est le projet de local. M. Hornung dit qu'une des pistes a été éliminée car trop chère. Son idée était de poser les containers en-dessus du terrain multi-sports, mais les habitants du quartier (notamment ceux de la Fondation communale) ne seront pas d'accord.

Mme Meriboute pense qu'ils pourraient être placés en-dehors du village, par exemple au chemin des Ferrières.

Pour M. Louvrier le problème est mal pris. Cette situation ne sera pas résolue en créant un espace pour eux. Il faut mettre en place un processus de reconnaissance mutuelle. Si une solution s'ébauche, elle ne doit pas concerner une seule catégorie d'âge. Il faut créer un lieu intergénérationnel, qui ne pourra pas ainsi être approprié par une seule tranche d'âge. C'est un processus compliqué et qui prend du temps et malheureusement, à l'adolescence, les jeunes veulent tout et tout de suite. Il faut également lancer un dialogue avec les habitants pour faire passer le projet car le local pourrait être utile pour d'autres activités (p. ex. anniversaires d'enfants).

M. Hornung veut d'abord matérialiser ce projet et mettre en route cette dynamique après. Il transmet que l'Exécutif en discute beaucoup car ce souci est quotidien.

Pour M. Devenoges, la situation aurait pu mal tourner et l'autorité serait responsable de cette situation. Mme Chassot Leiglon relève que ce n'est pas parce que la Mairie ne communique pas que rien ne se fait et précise que la Mairie avait justement l'intention de diffuser une information par le pilier public ou par tous-ménages.

M. Widmer transmet que les jeunes sont tous les soirs devant l'entrée du parking des Grands-Chênes et que ce ne sont pas ceux du village. Il trouve bien que la commune organise des rondes de SDS mais pas pendant les vacances scolaires. Pour M. Hornung, ils "traînent" justement pendant cette période.

Chenilles processionnaires

M. Nussbaumer a repéré plusieurs nids de chenilles processionnaires dans les jardins aux alentours et demande qui avertit les propriétaires. Mme le Maire explique que, dans le canton de Genève, il n'est plus obligatoire de les enlever, mais c'est une recommandation car elles sont dangereuses notamment pour les enfants et les animaux.

Le canton de Vaud a maintenu l'obligation de les détruire.

M. Widmer signale que la dernière News Letter de la ville de Versoix parlait de cette question et transmettait une liste des entreprises qui peuvent intervenir.

M. Favre est d'avis de faire paraître une information dans le Bulletin d'information communal. Le prochain sera édité en avril et il sera trop tard.

Mme Chassot Leiglon propose d'envoyer un tous-ménages, car beaucoup d'arbres sont touchés.

(ndlr : une fiche d'information a été envoyée au Conseil municipal par le secrétariat).

Pilier public

Mme Sermet demande que les textes des délibérations affichées soient placés plus bas car certaines personnes ne peuvent pas les lire.

Mme Meriboute précise qu'elle a aussi demandé d'avoir un éclairage.

Accident route de Suisse

M. Widmer transmet qu'il y a eu un accident avec un motard route de Suisse le 2 février et demande si la Mairie est au courant. Ce n'est pas le cas.

Sécurisation route des Coudres

M. Widmer rappelle de ne pas oublier d'informer la population en amont. Il s'agit d'une recommandation de la Commission des routes.

Il n'y a pas de planning connu à ce jour au sujet de ces travaux.

Routes - élagage

M. Fatio rappelle à Mme Chassot Leiglon que la haie du chemin des Ochettes doit être taillée à la verticale des limites de propriété.

La séance est levée à 22h15.
suivie d'un huis-clos pour une autorisation de construire.



Esther Boissier
Secrétaire générale

